PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 30 juin 2017, 21 h, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Date de Convocation : 23 juin 2017

PRÉSENTS : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, M. Eric CAILLES, M. Philippe LASVAUX, M. Didier BAUDET, Mme Catherine DELPECH, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine,

EXCUSÉ: M. Marc LABORIE, M. Eric MASMAYOUX, M. Robert MENOT,

ABSENT : M. Christian GRENIER

POUVOIRS : de Marc LABORIE à M. Philippe De HOUX, de M. Eric MASMAYOUX à M. Pascal JALLET, de M. Robert MENOT à M. Didier BAUDET

Secrétaire de Séance : M. Didier BAUDET

✦ ✦ ✦ ✦ ✦

M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. M. Didier BAUDET se propose.

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

0 – désignation des délégués et des suppléants chargés de voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Ont été élus : Délégués Titulaires : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, M. Eric CAILLES,

Délégués Suppléants : Mme Dominique LENFANT, M. JF MARETS, M. Didier BAUDET.

1- Approbation du Procès verbal de la réunion du 29 mai 2017

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 29 mai 2017.
Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.
A l'unanimité des membres présents, le procès verbal du 29 mai 2017 est approuvé.

2- Décision modificative n°2 sur BP 2017 Commune

Afin d'intégrer en dépenses d'investissement la réparation du tracteur Deutz (embrayage), Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

	articles		articles	
Investissement	**Dépenses**		**Recettes**	
Réparation embrayage tracteur Deutz	21571	2880.00		
Virement de la section de Fonct			021	2880.00
	Total	**+ 2880.00**	**Total**	**+ 2880.00**
Fonctionnement	**Dépenses**		**Recettes**	
Attribution du FPIC			7325	2062.00
Foires et expositions		- 818.00		
Virement à la section d'investissement	023	+ 2880.00		
	Total	**+2062.00**	**Total**	**+ 2062.00**

Après avoir pris connaissance du tableau et des éléments ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour ces rectifications sur le BP 2017 Commune
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application ces dispositions.

3- Echange / Vente Clavel Commune

M. le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2016 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour un échange de parcelle, Place du Belvédère, avec M. Clavel.

Le plan de division a été réalisé par l'agence Agefaur, il y a donc lieu de prévoir :

- La cession par M. Clavel de la parcelle section AR n°344 pour 12 m² au profit de la commune au prix de 8,333 € HT/m²
- La cession par la Commune de la parcelle section AR n°431 de 10 m² au profit de M. Clavel au prix de 10€ HT/m²
- La cession par la Commune de la parcelle section AR n° 430 de 8 m² au profit de la copropriété du AR 345 au prix de 12 € HT/ m²
- La cession par la Commune de la parcelle section AR n°429 de 10 m² au profit de la copropriété du AR 345 au prix de 12 € HT/m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les cessions listées ci-dessus aux prix indiqués
- Confirme que les frais de géomètre et les frais d'actes notariés seront partagés pour moitié entre la Commune et M. Clavel Philippe
- Délègue M. le Maire ou un adjoint pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

4- Adhésion au groupement d'achat d'énergie

Le conseil Municipal de ROCAMADOUR

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu l'ordonnance Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de ROCAMADOUR a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Energies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Energies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de ROCAMADOUR au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de l'adhésion de la commune de ROCAMADOUR au groupement de commandes précité pour :
-
    - L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
    - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de ROCAMADOUR, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de ROCAMADOUR.

5- Reconduction du service transport à la demande

Dans le cadre de la mise en place du service Transport à la Demande, M. le Maire rappelle qu'une convention de délégation de compétence en matière de transport à la demande avait été passée avec le Conseil Général ainsi qu'avec l'exploitant du transport des personnes. Depuis le 1er janvier dernier il revient à la Région, nouvellement compétente pour l'organisation des services de transport non urbain de voyageurs de contractualiser avec les communes pour garantir la continuité de cette délégation.

Considérant la nécessité de poursuivre la mise en place de ce service auprès des habitants de la commune,

Le Conseil Municipal par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention :

- Après avoir pris connaissance des termes de la convention proposée par la Région Occitanie, donne son accord pour la signature de ce document dont il accepte les termes
- délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents, conventions, afférant à ce dossier.

M. le Maire indique que Mme Corrot ayant pris sa retraite c'est M. Lacroix Frédéric de ST Céré qui a repris son activité taxi. Une nouvelle convention sera donc signée avec cette personne qui sera reçue préalablement par les membres de la commission « transport à la demande »

6- Présentation du rapport d'activités 2016 du Symictom

M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le rapport d'activités 2016 du Symictom qui a été transmis par mail à tous les élus.
Pas de remarques.

7- Modification délégué Sivu « l'Etoile »

Compte tenu de l'indisponibilité ponctuelle de Mme Martine Gréze, Adjointe, Monsieur le Maire propose de reprendre la délibération du 4 avril 2014 portant sur l'élection des représentants de la commune au sein du Sivu « L'étoile » ;

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26/02/1998, portant création du SIVU « l'Etoile »,
Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin : Election d'un délégué titulaire en remplacement de Mme Grèze

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 14
A déduire : 0
Reste pour le suffrage exprimé : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :

M. Gérard BLANC 14 voix (quatorze)

M. Gérard BLANC ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué titulaire. Il siégera donc avec Mme Delpech Catherine élue le 4 avril 2014

Premier tour de scrutin : Election d'un délégué suppléant en remplacement de M. Blanc devenu délégué titulaire.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
Nombre de bulletins : 14
A déduire : 0
Reste pour le suffrage exprimé : 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :

- M. Philippe LASVAUX : 14 voix (quatorze)

M. Philippe LASVAUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant. Il siégera avec Mme Dominique LENFANT élue le 4 avril 2014

8- Vente d'un terrain au lotissement du Garroustié

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier transmis par Lot Habitat – Office public de l'Habitat du Lot nous informant que M. Graulières Ludovic et Mme Mercier Anne Sophie locataires du pavillon 24B au lotissement du Garroustié ont émis le souhait de se porter acquéreur de leur logement.
Ce dernier ayant été construit par Lot Habitat sur un terrain mis à la disposition par la commune, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour connaitre son avis sur une éventuelle vente de ce terrain à Lot Habitat afin que cet organisme puisse le céder à M. Graulières et Mme Mercier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 3 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, donne son accord pour :

- La vente de la parcelle AP 317 d'une contenance de 277 m² à Lot Habitat
- Fixe le prix de vente à 12 € HT le m²
- Précise que les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de Lot Habitat
- délègue M. le Maire ou un Adjoint pour signer tous documents relatifs à cette cession.

9- Plan de circulation 2017

M. le Maire indique qu'il a été invité par Mme la Préfète à une réunion du Conseil Départemental « Tourisme et Sécurité » le 31 mai 2017, à la préfecture.

Les nombreux attentats commis ces deux dernières années, ont amené le Ministère de l'Intérieur à prendre une série de nouvelles mesures orientées vers la coordination des actions menées au niveau départemental pour renforcer la sécurité des touristes et des habitants de sites très fréquentés tel que le notre.

Le plan de circulation de 2016 a donc été repris dans ses grandes lignes avec pour principale modification, entre le 14 juillet et le 31 août :

- La pose d'une seule borne Porte du Figuier de 10 h à 19 h
- Un stationnement autorisé sur l'Ex CD 32
- Une autorisation d'accès pour les habitants de la cité jusqu'à 13 h 30 sur présentation d'un laisser passer qui sera délivré par la mairie sur présentation de la taxe d'habitation et de la carte grise.

M. le Maire donne connaissance du plan de circulation 2017.
M. Blanc pense que tous les habitants devraient pouvoir rentrer dans la cité toute la journée.

10- Questions diverses

- **Point sur la Gare de Rocamadour**

M. le Maire rappelle que la municipalité a été alertée sur des restrictions possibles au niveau du fonctionnement de la Gare de Rocamadour. Il est donc intervenu par écrit auprès de la Direction de la SNCF à Toulouse dans un premier temps par simple courrier puis par lettre recommandée.

Deux personnes de la Direction de la SNCF Mobilité Occitanie se sont déplacées à Rocamadour pour un rendez vous le 12 juin 2017.

Ont été confirmés :

- la suppression du poste de l'agent en charge de la sécurité lors du croisement de deux trains en gare – suppression du fait qu'il n'y aura plus de croisement de trains
- Selon le plan 2017/2020 : tous les trains s'arrêteront en gare de Rocamadour comme précédemment. (Moyenne de 55 arrêts/semaine) En 2020 le plan sera revu mais d'ici là pas de changement.
- la possibilité pour la SNCF de mettre en place des actions spécifiques lors de manifestations telles que montgolfiades, festival de musique : tarifs sur les billets. – à développer

- **Point sur la réunion Syded/Elus de Montvalent - épandages des boues**

M. le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le lundi 29 mai 2017 pour la restitution du dossier de déclaration du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Rocamadour.
Cette réunion s'est tenue en présence de Monsieur le Sous Préfet, de représentants du Syded, des élus de la commune de Montvalent sur laquelle les boues de Rocamadour sont épandues, des agriculteurs inclus dans le plan d'épandage.
Au cours de cette réunion le Syded a reconnu le défaut de communication auprès de la commune recevant les boues ; ce qui a généré une polémique et un amalgame avec le projet d'atelier de méthanisation sur Gramat.
Tous les doutes ont été levés.

- **Conseil d'Ecole**

Lors du dernier conseil d'école les institutrices et les élus ont décidé d'organiser une manifestation au sein de l'école de Miers pour attirer l'attention de l'Inspection d'Académie sur la situation des effectifs à la rentrée scolaire de septembre – demande d'ouverture d'un poste supplémentaire au sein du RPI –
Suite à ce blocage de l'école de Miers, M. Papillon (Dasen) a reçu à Cahors le 28 juin, M. Jallet, M. Calmon (maire de Miers), M. Kerninon Président du SIVU, et deux délégués des parents d'élèves.
Les chiffres portant sur l'effectif prévisionnel pour la rentrée, présentés par le SIVU, ne correspondant à ceux détenus par l'Inspecteur d'académie, il a été décidé que le jour de la rentrée serait présent un enseignant supplémentaire. Suite au comptage des élèves présents ce poste d'enseignant sera maintenu ou pas.
M. le Maire confirme que l'inspecteur d'académie a pris l'engagement de maintenir l'enseignant supplémentaire si l'effectif est de 130 élèves le jour de la rentrée. En dessous le poste ne sera pas confirmé.
Cette décision semble ne pas satisfaire les parents d'élèves qui souhaitent poursuivre leur action en constituant un dossier à adresser au Président de la République et au Ministre de l'Education Nationale.
M. Blanc regrette que 7 enfants quittent le RPI à la rentrée.

- **Regroupement Cobra/Days**

M. le Maire invite les élus à se rendre au château durant le week end pour admirer un rassemblement de véhicules COBRA.

- **Parkings payants**

M. Blanc tient à informer les élus que Mme Marnac crée un parking payant dans sa truffière devant son restaurant. Elle lui a confirmé avoir commandé tout le matériel nécessaire à la mise en place de ce parking pour cet été.
M. Blanc souhaite savoir qu'elle est la position de la commune sur ce troisième parking payant qui va voir le jour.
Concernant le parking de M. Jean Jacques MEJECAZE, M. le Maire confirme que le syndicat mixte qui a la compétence gestion des parkings a mandaté un avocat. C'est donc entre avocat que ce dossier va se traiter.
Pour le projet de Thierry MEJECAZE, les services de la DREAL ont émis un avis défavorable et M. MEJECAZE a reçu le 14 juin 2017 notification d'un avis négatif suite à sa demande de permis d'aménager.
M. le Maire confirme par ailleurs que les services de la Région et du Département sont très clairs sur le sujet : les financements apportés dans le cadre du syndicat mixte pour la création de parkings payants aménagés sur le site pourraient être annulés si des parkings privés payants sont créés. Ces derniers venant en concurrence au syndicat mixte qui a misé sur les recettes de ces parkings pour assumer l'entretien des aménagements faits sur Rocamadour.
M. le Maire insiste sur la nécessité pour Rocamadour de conserver le Syndicat Mixte et les participations de la Région et du Département.
M. Blanc indique que Mme Marnac s'est renseignée auprès des Impôts qui lui ont confirmé qu'elle pouvait créer son parking payant sans problèmes. Elle a donc tout commandé. Que faire donc ?

M. le Maire précise que, comme pour Jean Jacques, un constat d'huissier pourra être sollicité et une procédure engagée.

M. Blanc se rappelle que M. le Maire a indiqué que les bureaux d'études qui travaillent sur l'aménagement des parkings ont annoncé un nombre de place inférieur aux prévisions du schéma directeur et que de ce fait des parkings de délestages seraient nécessaires. Si des privés n'ont pas le droit d'ouvrir des parkings (gratuits ou payants) que va-t-il se passer ?
M. Blanc souhaite vivement que la situation de ces dossiers soit clarifiée au plus vite car cela engendre des polémiques familiales peu agréables.

- **Rapaces rupestres**

M. Didier Baudet qui représentait Monsieur Pascal Jallet à la réunion du 29/06/2017 concernant la révision de l'arrête préfectoral de protection du biotope (APPB) des rapaces rupestres dans le Lot, à la DDT de Cahors, nous transmet son compte rendu.

Depuis Avril 2016, 8 réunions de travail ont été réalisées avec tous les partenaires concernés (associations, communes, etc.) Mais la commune de Rocamadour n'ayant pas de représentant jusque-là, n'a pas pu échanger.
L'objectif de cette réunion est d'établir une concertation sur l'avant-projet de cet arrêté qui consiste à protéger des sites de reproduction de rapaces tel que le Faucon pèlerin et l'Hibou Grand-Duc. Il y a un total de 37 sites sur tout le département dont 3 sites sur la commune de Rocamadour.
Cet arrêté qui s'applique du 01 janvier au 30 juin de chaque année, impose des interdictions comme par exemple:
-les envols de montgolfières survolant les sites protégés à moins de 100 mètres des parois rocheuses.
-la mise en lumière des parois …

Au vu de ces interdictions et connaissant la localisation des sites à Rocamadour notamment celui en face la citée (falaise surplombant le pigeonnier 600 mètres de linaire), Didier Baudet s'inquiète et prend la parole pour mettre en avant l'incompatibilité de l'activité d'aérostat et de la faible distance avec la citée qui peut compromettre de multiples activités telles que spectacles de sons et de lumières, feux d'artifices …
La DDT tout en regrettant que ces problèmes n'aient pas été identifiés plus tôt, propose de venir sur les lieux pour examiner la situation.

Affaire à suivre

- **Kermesse des écoles**

Mme Delpech rappelle que la kermesse des écoles du RPI a eu lieu le 24 juin à Alvignac.
Le film réalisé par les enfants, dans le cadre des activités périscolaires, sur le thème du développement durable a été projeté et a reçu un franc succès. Félicitations aux enfants et au personnel qui les ont accompagnés dans ce projet.
Le Sivu va éditer des CD de ce film qui seront distribués aux enfants à la rentrée.
Mme Delpech indique que M. Alban Michon, plongeur sous la glace, emportera ce film lors de sa prochaine expédition scientifique en Arctique, en mars 2018. Ce film sera enfermé dans une « bouteille à la banquise ».

✦ ✦ ✦ ✦ ✦ ✦

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 20 heures 30.

M. Le Maire, Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,